

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2008

Réception par le Prefet : 12/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-12-8-11

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATIONS THEATRALES OU MUSICALES SCOLAIRES
EN LANGUE REGIONALE (ALLEMAND ET DIALECTE ALSACIEN)
DANS LES COLLEGES 2008-2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-8/04 des 13 et 14 décembre 2007 relative au BP 2008 Programme Langue et Culture Régionales
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue et autorise le versement de subventions aux collèges dotés d'une voie bilingue selon la liste figurant en annexe du rapport pour un montant global de 33 750 € :
 - pour les collèges privés, l'aide globale de 5000 € sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28.
 - pour les collèges publics, cette participation globale de 28 750 € sera imputée sur le chapitre 65, nature 65737, enveloppe 20308, fonction 28.

- ❖ autorise le Président à signer avec chaque établissement la convention de financement selon le modèle joint en annexe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions